

Entretien des bas-côtés des routes

Le passage annuel des épareuses est assuré par la Communauté de communes « CAP Lauragais », dans toutes les communes du canton.

Il n'a pu être effectué cet été, pour empêchements d'ordre technique et humain.

En conclusion, certaines banquettes et chemins verts ont été fauchés bénévolement par les riverains ou les agriculteurs.

En septembre, la Mairie a également fait une demande auprès de la DDT

pour l'entretien des banquettes départementales et des fossés autour du village. À ce jour, nous pouvons constater que ce travail a été entrepris.

Pour les autres demandes, la commune de Lagarde devra attendre son tour. Comme toutes les autres communes du canton qui se trouvent dans le même cas, la situation se régularisera lorsque le service reprendra son rythme normal.

Nous vous remercions pour votre compréhension et pour votre aide.

Emploi aidé

Nous vous rappelons que M. Bernard PRAT a été engagé par la commune grâce à un contrat aidé. Ainsi, seulement 10% de son salaire sont à la charge de la commune.

M. Prat s'occupe des enfants à la cantine et à la garderie. Il remplace également Mme Falcou dans ses fonctions d'ATSEM de 11h30 à 12h afin qu'elle puisse prendre son repas. Pour information, il assure **BÉNÉVOLEMENT** la vente du pain dans le village. Cette activité ne s'effectue **PAS** pendant ses heures de travail pour la mairie.

Site internet de la mairie : <http://lagarde31290.jimdo.com/>
Pour y accéder, tapez cette adresse dans la barre d'adresse de votre navigateur, et pas dans Google.

Pour contacter Mme le Maire : mme-le-maire-lagarde31@orange.fr
Pour contacter le secrétariat : commune-de-lagarde@orange.fr



LAGARDE

INFORMATION & COMMUNICATION
Bulletin municipal n°4, septembre 2014.

Le mot de Mme le Maire

Chers Concitoyens,

En cette mi-septembre, je vous souhaite à tous une excellente rentrée.

En premier lieu, les élèves des deux classes de l'école de Lagarde ont effectué leur rentrée scolaire de manière tout à fait normale. Ils se sont rapidement adaptés aux locaux réaménagés.

Au terme de ce projet, et au nom de l'équipe municipale, je peux exprimer notre satisfaction. La réussite est collective, grâce au travail des bénévoles et à la bonne volonté des employés municipaux.

Arriver à fournir des repas de meilleure qualité aux élèves de la cantine est le deuxième point important de cette rentrée. Les élus du RPI de Lagarde-Montclar en avaient pris la décision, et les retours de remarques sont positifs.

Je tiens également à remercier le « Comité d'animation lagardais » pour leur motivation. L'association démarre sur des bases conformes à la législation et souhaite, tout comme nous, une animation festive et joyeuse du village, dans une bonne entente saine et sereine.

Marielle Peiro

Bulletin
Municipal
de la commune de
Lagarde
N°4,
Septembre 2014.

Publication de la
Mairie de
Lagarde
Le village
31290 LAGARDE

Tél.
05 61 81 65 40
En cas d'urgence :
06 77 04 51 55

Heures
d'ouverture
du secrétariat
de la mairie :

Le lundi,
de 9h à 11h
et de 14h à 18h.

Le vendredi,
de 9h à 11h
et de 14h à 16h30.

Nous vous remercions de respecter ces horaires afin de permettre à la secrétaire d'assurer ses tâches administratives.

Importants changements au sein de l'école

Une promesse de campagne électorale tenue : la création d'une deuxième classe pendant les vacances scolaires.



Photo de la deuxième classe créée dans l'ancienne salle du Conseil municipal.



Ancienne plaque frontale datant de 1887.

Cette nouvelle rentrée scolaire a été marquée par deux grands changements. Tout d'abord, l'installation de la seconde classe dans les locaux de l'ancienne mairie redonne à cette bâtisse son ancienne fonction de «Maison d'École».

La transformation des locaux, réalisée pendant les mois de juillet et août, a été possible grâce au dévouement des employés municipaux, des élus, et de quelques personnes, bénévoles de la commune. Certaines finitions restent à faire, mais les locaux sont

fonctionnels et les enseignantes sont satisfaites. Nous sommes fiers d'avoir réussi à créer pour les enfants et les enseignantes un cadre de travail agréable et sécurisé, validé par l'Inspection Départementale. Certes, l'entretien du village a été négligé pendant ce temps-là. L'employé municipal chargé de la voirie a été en arrêt maladie à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 18 août. Les choses vont désormais reprendre leur cours normal, et nous comptons sur votre compréhension.

Le second changement est dû à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Celle-ci n'est accompagnée d'aucun financement de la part des pouvoirs publics, alors que certains membres du personnel municipal sont mobilisés par l'allongement du temps scolaire.

Notre commune ne dispose pas de ressources humaines et financières qui lui permettrait de proposer aux enfants des activités pendant les temps périscolaires.

Cantine : des repas de meilleure qualité

Le service de restauration de la cantine est assuré par le nouveau prestataire «SIVURS» (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire) de Péchabou. Les repas fournis sont variés et équilibrés, 10% des produits utilisés sont d'origine biologique. Les menus sont consultables sur le site de la Mairie. Les enfants semblent apprécier et goûtent volontiers à tout. Le protocole mis en place pour la réception et la préparation des repas est très rigoureux. Les règles d'hygiène sont strictes, et une attention toute particulière est portée sur le lavage des mains des enfants avant et après le repas. Depuis la rentrée, les employés qui encadrent et aident les enfants pendant les repas prennent le leur avant. Conformément au Code du travail, ils ont une pause non rémunérée de 30 mn obligatoire, et peuvent ainsi déjeuner tranquillement.

Bus scolaire : un arrêt sécurisé

En accord avec la Direction des Transports de la Haute Garonne, nous avons déplacé l'arrêt du bus scolaire. Il se situe maintenant dans la rue du château d'eau, en face du portail coulissant. Les montées et descentes des enfants sont sécurisées. Elles s'effectuent sous la surveillance d'un employé municipal.

Garderie : appel aux dons de jeux

Les enfants ne sont pas autorisés à apporter leurs jeux ou jouets à la garderie. Nous faisons donc appel à vous afin de constituer une réserve de jeux et de jouets qui sera mise à leur disposition pendant leur temps de présence. **La garderie a besoin de jeux pour les élèves de primaire.** Si vous souhaitez en apporter, vous pouvez les déposer à l'école le soir en venant chercher votre enfant. Nous vous remercions d'avance pour vos dons.

Accès des parents à l'école

Les parents sont autorisés à entrer dans le périmètre scolaire.

En semaine :
De 7h30 à 9h, et à 12h.
De 13h35 à 13h45, et de 16h à 18h30.
Le mercredi :
De 12h à 12h30, et à 13h30.

Un bon d'achat librairie offert par le CCAS

Comme par le passé, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) offre un bon d'achat à la librairie EJE d'une valeur de 25€. Tous les élèves quittant le primaire pour entrer au collège ou quittant le collège pour suivre une autre filière d'enseignement en bénéficieront.